



**TOULON HYÈRES  
AÉROPORT**



**GUIDE DES REDEVANCES  
EXTRA AÉROPORTUAIRE**  
NON AVIATION FEES

Powered by



## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>CONTACTS .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PARKINGS AUTOMOBILES / CAR PARK .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES.....</b>	<b>7</b>
3.1	Redevances domaniales pour les compagnies aériennes / <i>AIRLINES charges</i> .....	7
3.2	Redevances domaniales pour les loueurs de véhicules / <i>RENTAI CAR COMPANIES charges</i> .....	8
3.3	Redevances domaniales pour les commerces / <i>COMMERCIAL STORES charges</i> .....	8
3.4	Emplacements pour éléments techniques .....	8
3.5	Emplacements précaires (maximum 3 mois).....	9
3.6	Privatisation des espaces de l'aéroport .....	10
3.7	Location de la salle de réunion.....	11
3.8	Téléphonie.....	11
3.9	Charges.....	12
3.10	Autres prestations .....	12

# 1 Contacts

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE TOULON HYERES

-SEATH-

Boulevard de la Marine - 83400 HYERES CEDEX

 0825 01 83 87

 +00 33 (0)4 94 00 84 13

 [www.toulon-hyeres.aeroport.fr](http://www.toulon-hyeres.aeroport.fr)

## **Marketing**

Maud ASTESANO .....  +00 33 (0)4 94 00 84 07  
.....  [maud.astesano@toulon-hyeres.aeroport.fr](mailto:maud.astesano@toulon-hyeres.aeroport.fr)

## **Facturation clients, statistiques & Tarification / Invoicing, statistics & Tarification**

Perrine POURRET .....  +00 33 (0)4 94 00 83 29  
.....  [accounting@toulon-hyeres.aeroport.fr](mailto:accounting@toulon-hyeres.aeroport.fr)

## **Responsable technique / Technical Manager**

Frédéric DAUNAC .....  +00 33 (0)4 94 00 83 79  
.....  [frederic.daunac@toulon-hyeres.aeroport.fr](mailto:frederic.daunac@toulon-hyeres.aeroport.fr)

## 2 Parkings automobiles / Car park

		<b>Tarif 2021/22 TTC</b>
Abonnement particulier <i>Individual Subscription</i>	Trimestriel / <i>Quarterly</i>	300,00 €
	Semestriel / <i>Biannual</i>	550,00 €
	Annuel / <i>Annual</i>	1 000,00 €
Abonnement parking VTC (voiture de transport avec chauffeur) / <i>Car-driver suscription</i>	Annuel indivisible / <i>Annual</i>	250 €
Réédition carte abonnement égarée <i>/ Lost suscription card reissue</i> Carte non restituée en fin d'abonnement / <i>Unreturned suscription card</i>	Par carte / <i>per card</i>	18,00 €
Parking P1 Durée totale de stationnement comprise <i>Parking total duration between - and</i>	entre 0 et 15 mn	Gratuit
	entre 16 mn et 30 mn	3,10 €
	entre 31 mn et 45 mn	3,50 €
	entre 46 mn et 1h00	3,90 €
	entre 1h01 et 1h15	4,60 €
	entre 1h16 et 1h30	4,70 €
	entre 1h31 et 1h45	5,10 €
	entre 1h46 et 2h00	5,50 €
	entre 2h01 et 2h15	6,00 €
	entre 2h16 et 2h30	6,20 €
	entre 2h31 et 2h45	6,50 €
	entre 2h46 et 3h00	6,70 €
	entre 3h01 et 3h15	7,00 €
	entre 3h16 et 3h30	7,30 €
	entre 3h31 et 3h45	7,60 €
	entre 3h46 et 4h00	7,90 €
	entre 4h01 et 4h15	8,00 €
	entre 4h16 et 4h30	8,10 €
	entre 4h31 et 4h45	8,20 €
	entre 4h46 et 5h00	8,30 €
entre 5h01 et 5h15	8,40 €	
entre 5h16 et 5h30	8,50 €	
entre 5h31 et 5h45	8,60 €	
entre 5h46 et 6h00	8,70 €	

Parking P1 Durée totale de stationnement comprise <i>Parking total duration between - and</i>	entre 6h01 et 6h15	8,80 €
	entre 6h16 et 6h30	8,90 €
	entre 6h31 et 6h45	9,00 €
	entre 6h46 et 7h00	9,10 €
	entre 7h01 et 7h15	9,20 €
	entre 7h16 et 7h30	9,30 €
	entre 7h31 et 7h45	9,40 €
	entre 7h46 et 8h00	9,50 €
	entre 8h01 et 8h15	9,60 €
	entre 8h16 et 8h30	9,70 €
	entre 8h31 et 8h45	9,80 €
	entre 8h46 et 9h00	9,90 €
	entre 9h01 et 9h15	10,00 €
	entre 9h16 et 9h30	10,10 €
	entre 9h31 et 9h45	10,20 €
	entre 9h46 et 10h00	10,30 €
	entre 10h01 et 10h15	10,40 €
	entre 10h16 et 10h30	10,50 €
	entre 10h31 et 10h45	10,60 €
	entre 10h46 et 11h00	10,70 €
	entre 11h01 et 11h15	10,80 €
entre 11h16 et 11h30	10,90 €	
entre 11h31 et 11h45	11,00 €	
entre 11h46 et 12h00	11,10 €	
entre 12h01 et 24h00	16,60 €	
Au-delà, par tranche de 24 heures indivisibles / <i>Beyond every indivisible 24h</i>	15,00 €	
E parking : Parking P2* (uniquement sur réservation internet) <b>à destination des particuliers</b> <i>(Internet bookings only) individuals fees</i>	Par tranches de 24 heures indivisibles (de 1 à 6 jours) / <i>indivisible 24h (1 to 6 days)</i>	10,50 €
	Par tranches de 24 heures indivisibles à partir du 7eme jour / <i>after and from 7 days</i>	8,00 €
	Frais d'annulation / <i>Cancellation fees</i>	5,00 €
Utilisation du démarreur de batterie <i>Battery' starter use</i>	Sous réserve de dépôt d'une caution de 500€ <i>500€ deposit</i>	Service gratuit <i>Free</i>



### 3 Redevances extra-aeronautiques

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE PORTANT SUR DES TERRAINS, IMMEUBLES, LOCAUX, EMPLACEMENTS ET INSTALLATIONS DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE L'AÉROPORT TOULON HYERES.

La SEATH peut consentir des autorisations d'occupation et d'utilisation de terrains immeubles, locaux, emplacements et installations. Ces autorisations doivent respecter le Cahier des Clauses et Conditions Générales annexé aux conventions d'occupation domaniale.

#### PRINCIPES GENERAUX

Les surfaces sont fournies en l'état et font l'objet d'une convention entre la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Toulon Hyeres et l'occupant.

Les titulaires sont tenus de donner aux biens qu'ils occupent l'utilisation prévue et s'interdisent de la modifier. Lors d'une remise de clés ou d'une libération de locaux (suite au préavis conventionnel), tout mois calendaire commencé est dû. Il en est de même pour toute modification dans la surface contractuelle souscrite. A l'entrée dans les locaux et à la sortie des locaux, un état des lieux est effectué.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable. Toute modification de cloisonnage ou de branchement est à la charge de l'occupant.

Les redevances font l'objet d'une révision annuelle.

La facturation s'effectue au trimestre d'avance.

Les tarifs applicables à toute occupation du domaine public comprennent une partie fixe et/ou une partie variable :

La partie fixe est constituée d'une redevance proportionnelle à la surface occupée dont le tarif s'exprime en euros HT par M<sup>2</sup> par an.

La partie variable est fixée par la convention d'occupation conclue entre l'exploitant et l'occupant.

Les tarifs ci-dessous sont indiqués en montant hors taxe (HT).

#### 3.1 **REDEVANCES DOMANIALES POUR LES COMPAGNIES AERIENNES / AIRLINES CHARGES**

Tarifs indiqués par m<sup>2</sup> par an / Rates quoted per m<sup>2</sup> per year

Bureau éclairage naturel / <i>Day lighting office</i>	204 €
Bureau aveugle / <i>Closed office</i>	162 €
Comptoir vente / <i>Counter sale</i>	382 €
Back office	170 €
Vestiaire/local technique/local bagages / <i>Utility room</i>	96 €
Banque enregistrement affectée à la demande (par heure indivisible) / <i>Check-in desk on demand</i>	52 €



### **3.2 REDEVANCES DOMANIALES POUR LES LOUEURS DE VEHICULES / RENTAL CAR COMPANIES CHARGES**

Tarifs indiqués par m<sup>2</sup> par an / Rates quoted per m<sup>2</sup> per year

Comptoir vente / Counter sale	689 €
Back office	419 €
Réserve / Store	91 €
Locaux à usage commun / Common parts	91 €
Parking P3 (par place/an / per sport per year)	1 395 €
Parking P4 (par m <sup>2</sup> /an / per m <sup>2</sup> per year)	85 €

### **3.3 REDEVANCES DOMANIALES POUR LES COMMERCES / COMMERCIAL STORES CHARGES**

Tarifs indiqués par m<sup>2</sup> par an / Rates quoted per m<sup>2</sup> per year

Local Commercial / Commercial store	360 €
Local réserve sous tunnel / Store under tunnel	103 €
Local réserve dans aérogare / Store in the airport	81 €
Surface commerciale restaurant / Restaurant commercial area	125 €
Distributeur automatique (confiseries, boissons, photos...) / Vending machines	378 €

### **3.4 EMPLACEMENTS POUR ELEMENTS TECHNIQUES**

Antenne et mât sur le toit pour téléphonie mobile (pour 1 antenne ou 1 mât /an – au-delà sur devis)	14 691 €
Antenne sur le toit pour transmission aéronautique (par antenne ou mât /an)	7 386 €
Emplacement dans local informatique (par m <sup>2</sup> /an)	358 €
Armoire électrique sur le toit (par armoire/an)	643 €



### 3.5 **EMPLACEMENTS PRECAIRES (MAXIMUM 3 MOIS)**

Banque d'accueil (par banque/jour)

110 €

Emplacement commercial éphémère « pop up store » (par m<sup>2</sup> et par mois)

60 €



Places de stationnement sur l'esplanade (entre 30/40 places) (par jour et par tranche de 15 m<sup>2</sup> indivisible ou par véhicule)

57 €



Places « VIP loueurs » (4 véhicules max sur 60m<sup>2</sup> indivisibles) (par jour)

138 €



### 3.6 **PRIVATISATION DES SURFACES DE L'AEROPORT POUR TOURNAGE / CONGRES / SOIREEES**

#### **Films / congrès / soirées**

Tarifs pour prestations de 06h00 à 21h00, hors dimanche, jour férié et nuit.

*Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales*

Tournage de films longs métrages, téléfilms, films publicitaires, congrès ou soirées

En zone publique (par heure) 350 €

En zone réservée (par heure / sous réserve d'acceptation des autorités aéroportuaires) 550 €

Tournage de films courts métrages, films d'entreprise, émission TV (équipe de tournage restreinte : moins de 10 personnes)

En zone publique (par heure) 170 €

En zone réservée (par heure / sous réserve d'acceptation des autorités aéroportuaires) 250 €

Ces tarifs forfaitaires comprennent :

- Les places de stationnement du matériel technique
- La privatisation d'espaces
- L'établissement d'un plan de prévention
- La mise à disposition d'une personne à temps plein pour le suivi du tournage
- La mise à disposition des fluides

Non compris dans forfait – devis sur demande

- L'encadrement des équipes en zone publique (1 encadrant pour 10 personnes)
- L'encadrement des équipes en zone réservée (1 encadrant pour 5 personnes)
- Location de salles supplémentaires
- Sono, écrans...

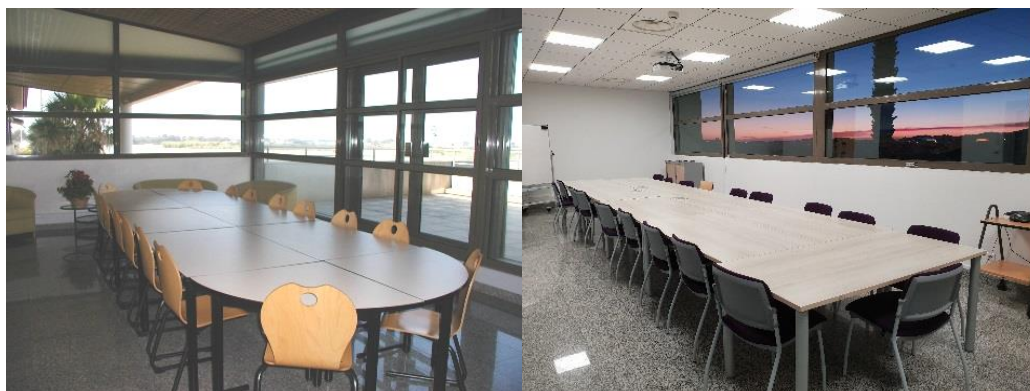


### 3.7 **LOCATION DE SALLE DE REUNION**

#### **Matériel (rétroprojecteur ou vidéoprojecteur) mis à disposition sur demande**

Tarifs pour prestations de 6h00 à 21h00, hors dimanche, jours fériés et nuit. Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales

½ journée (8h30 à 13h30 ou 13h30 à 18h30)	110,00 €
Supplément option Visio conférence	80,00 €
Journée (8h30 à 18h30)	190,00 €
Supplément option Visio conférence	120,00 €



Salon des Iles d'Or (20 places)

Salon de la Presqu'île (20-25 places)

### 3.8 **TELEPHONIE**

#### **Prestations sur lignes internes ou externes**

Prise RJ 45 Installée totalement par l'aéroport (par prise/par mois)	9.5 €
Prise RJ 45 Installée partiellement par l'aéroport (par prise/par mois)	5.5 €

#### **Prestations sur lignes internes**

Abonnement (par ligne/par mois)	15 €
Location et entretien des postes numériques (par poste/par mois)	10.5 €
Location et entretien des postes analogiques (par poste/par mois)	3.3 €
Facturation détaillée (par ligne/par mois)	1.1 €

#### **Travaux divers**

Routage ligne (par ligne)	185 €
Routage ADSL (par ligne)	564 €
Paramétrage Autocom (par ligne)	105 €

### 3.9 CHARGES

Conformément au CCCG applicable à l'ensemble des conventions, le locataire doit s'acquitter des charges locatives correspondant aux charges des parties privatives et à une quote-part des charges des parties communes.

Les charges pour l'aérogare sont calculées :

- au prorata des surfaces occupées
- en fonction des parties communes
- sur la base des charges constatées en N-1

La facturation est trimestrielle à terme échu. La régularisation sur la base des données réelles intervient lors du 1er acompte de l'année N+1.

- Dans le cas spécifique où l'occupant détient un compteur d'eau et/ou d'électricité, les charges sont facturées au réel de la consommation.

L'occupant devra s'acquitter en plus de ses consommations au réel, de charges concernant :

- L'entretien
- Les déchets
- Les taxes foncières
- Le chauffage/climatisation

Forfait charges locatives sans eau et électricité (par an/par m<sup>2</sup>) 53 €

- Dans le cas où l'occupant ne détient pas de compteurs d'eau et/ou d'électricité, le forfait charges locatives comprend :

- Les énergies (électricité, chauffage, climatisation)
- L'eau
- L'entretien
- Les taxes foncières
- Les déchets

Forfait charges locatives tout inclus (par an/par m<sup>2</sup>) 74 €

Cas particulier des emplacements précaires « pop up store » (par mois) 26 €

### 3.10 AUTRES PRESTATIONS

#### Travaux divers

*Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales*

M.O. Agent d'accompagnement (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	68 €
M.O. Agent (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	68 €
M.O. Technicien (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	80 €
M.O. Agent de Maîtrise (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	105 €
M.O. Mécanicien Avion (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	116 €
M.O. Cadre (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	157 €
Responsable technique pour suivi du dossier et plan de sécurité / prévention (forfait)	218 €

## **Divers**

Location de poste portatif de radiocommunication (par mois)	36 €
Abonnement / accès au réseau pour une ligne de radiocommunication (par mois)	28 €
Nettoyage voies d'accès et parc de stationnement (enlèvement d'hydrocarbures, corps gras...)	98 €
Location d'une nacelle sans opérateur	
1/2 journée (4 heures)	195 €
1 journée (8 heures)	324 €
Location d'une nacelle avec opérateur:	
1/2 journée (4 heures)	467 €
1 journée (8 heures)	870 €

## **Autres prestations liées à la facturation**

Frais de mise en contentieux <sup>1</sup>	40 €
Frais de gestion	15% du montant HT

---

<sup>1</sup> Les frais de contentieux sont appliqués automatiquement, dès que le dossier est transmis au service contentieux, c'est-à-dire après la 1<sup>ère</sup> relance par courrier.